

2025-34

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE**

Séance du 01 juillet 2025

Nombre de membres afférents au CM	: 15	Date d'affichage de la convocation	: 24 juin 2025
En exercice	: 14	Date de convocation	: 24 juin 2025
Qui ont pris part	: 14	Date d'affichage de la délibération	: 05 juillet 2025
Pouvoirs :	: 00		

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, M. GESLIN Dominique, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. FAUCON Jérémy.

Absent : Néant

Pouvoir : Néant

Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a été nommée secrétaire de séance.

REVISION DU TARIF DES REPAS ALSH

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Mayenne a actualisé les tarifs du restaurant municipal, les tarifs des repas enfants non livrés ou pris au restaurant dans le cadre d'une prestation de service passent de 5.33 € à 5.49 €.

Vu la délibération 2015/22 qui décide de facturer les repas aux familles fréquentant le centre de loisirs et aux personnes utilisant le service du portage de repas au même tarif que la ville de Mayenne facturé à la commune.

M. le Maire demande donc aux conseillers municipaux de délibérer pour actualiser les tarifs des repas de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valident le tarif des repas non livrés à 5.49 € par repas enfant à compter du 1^{er} septembre 2025.

Secrétaire de Séance,
Annie GARNIER-MONSALLIER



Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 01 juillet 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN



2025 - 35
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 01 juillet 2025

Nombre de membres afférents au CM	: 15		
En exercice	: 14	Date d'affichage de la convocation	: 24 juin 2025
Qui ont pris part	: 14	Date de convocation	: 24 juin 2025
Pouvoirs :	: 00	Date d'affichage de la délibération	: 05 juillet 2025

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, M. GESLIN Dominique, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. FAUCON Jérémy.

Absent : Néant

Pouvoir : Néant

Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a été nommée secrétaire de séance.

REVISION DU TARIF DU PORTAGE DES REPAS AINES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Mayenne a actualisé les tarifs du restaurant municipal, les tarifs des repas adultes non livrés ou pris au restaurant dans le cadre d'une prestation de service passent de ~~6,94~~ € à 7.15 €.

Vu la délibération 2015/22 qui décide de facturer les repas aux familles fréquentant le centre de loisirs et aux personnes utilisant le service du portage de repas au même tarif que la ville de Mayenne facturé à la commune.

M. le Maire demande donc aux conseillers municipaux de délibérer pour actualiser les tarifs du portage de repas de la commune. Le prix du portage lui, reste inchangé, c'est-à-dire 1.13 € par repas déposé.

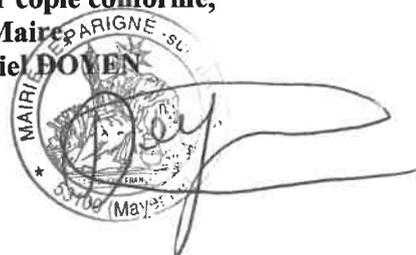
Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valident le tarif des repas non livrés à 7.15 € et du portage à 1.13 € à compter du 1^{er} septembre 2025.

Secrétaire de Séance,
Annie GARNIER-MONSALLIER



Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 01 juillet 2025

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN



2025 - 36

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE**

Séance du 01 juillet 2025

Nombre de membres afférents au CM	: 15	Date d'affichage de la convocation	: 24 juin 2025
En exercice	: 14	Date de convocation	: 24 juin 2025
Qui ont pris part	: 14	Date d'affichage de la délibération	: 05 juillet 2025
Pouvoirs :	: 00		

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, M. GESLIN Dominique, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. FAUCON Jérémy.

Absent : Néant

Pouvoir : Néant

Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a été nommée secrétaire de séance.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT CLASSE ULIS -LAVAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ville de Laval sollicite une participation financière pour les frais de scolarité d'un élève domicilié à Parigné-sur-Braye en situation de handicap et scolarisé en classe ULIS à l'École de Thévalles à Laval au titre de l'année 2024/2025 :

La participation aux frais de fonctionnement s'élève à :

1 élève en ULIS : 386 €

Soit un total : 386 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le mandat concernant les frais de scolarité classe ULIS de la ville de LAVAL, d'un montant de 386 € ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de Séance,
Annie GARNIER-MONSALLIER**

**Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 01 juillet 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN**



2025 - 37
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE
Séance du 01 juillet 2025

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2025**
Qui ont pris part : 14 **Date de convocation : 24 juin 2025**
Pouvoirs : 00 **Date d'affichage de la délibération : 05 juillet 2025**

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, M. GESLIN Dominique, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. FAUCON Jérémy.

Absent : Néant

Pouvoir : Néant

Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a été nommée secrétaire de séance.

DETR 2026 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
AMÉNAGEMENT ALLÉES du CIMETIÈRE

La commune souhaite réaménager les allées principales du cimetière pour garantir l'accès à tous les usagers et particulièrement aux personnes à mobilité réduite. Plusieurs propositions ont été étudiées en commission travaux et la création en enrobé des allées principales a été retenue.

Ce projet entre dans les catégories d'opérations inscrites au titre de la DETR 2026 « *Aménagement, agrandissement ou création du cimetière...* »

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026, l'aide de l'Etat pour ce dossier sachant que la date limite du dépôt du dossier est fixée en décembre 2025.

Le montant du plafond d'investissement subventionnable est de 50 000 € et le taux de 20 %.

Pour compléter ce dossier, il convient de préciser le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes	
Aménagement allées principales	26 993 €	DETR	5399 €
		Autofinancement	21 594 €
Total :	26 993 €	Total :	26 993 €

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil municipal de valider le plan de financement comme indiqué ci-dessus et autorise Monsieur le Maire :

- **A déposer un dossier de demande de subvention au titre de « Aménagement, agrandissement ou création du cimetière », plafonné à 50 000 € au taux de 20 % et à signer tous documents relatifs à ce dossier**

Secrétaire de Séance,
Annie GARNIER-MONSALLIER



Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 01 juillet 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN



2025 - 38
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 01 juillet 2025

Nombre de membres afférents au CM	: 15	Date d'affichage de la convocation	: 24 juin 2025
En exercice	: 14	Date de convocation	: 24 juin 2025
Qui ont pris part	: 14	Date d'affichage de la délibération	: 05 juillet 2025
Pouvoirs :	: 00		

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, M. GESLIN Dominique, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. FAUCON Jérémy.

Absent : Néant

Pouvoir : Néant

Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a été nommée secrétaire de séance.

ACHAT TERRAIN PARCELLE B-369

Le propriétaire de la parcelle B-369 a informé M. Le Maire de la vente de sa parcelle. Cette parcelle présente pour l'avenir un intérêt économique et stratégique pour envisager sereinement le développement de l'habitat sur la commune.

Les conditions d'acquisition de la parcelle B-369 se caractérisent comme suit :

- Le propriétaire vend sa parcelle cadastrée B- 369 au prix de 6.50 € du m².
- m² concernés : environ 2 768 m²
- Les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune soit 2000 € (provisions pour frais d'actes y compris les frais de promesses)
- Les éventuels frais d'éviction seront à la charge de la commune
- Pendant toute la période de non-occupation réelle, l'acquéreur (Commune de Parigné-sur-Braye) autorise le cédant à utiliser la parcelle.

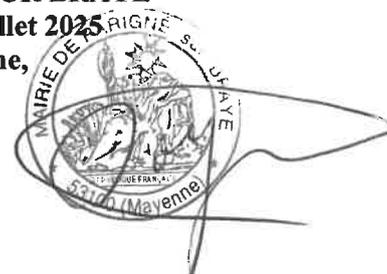
Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- *A signer les actes aux conditions énoncées ci-dessus et toutes pièces à intervenir*
- *A confier à Maître Cadet Notaire à Mayenne la rédaction les actes de vente et promesses.*

Secrétaire de Séance,
Annie GARNIER-MONSALLIER



Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 01 juillet 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN



2025 – 39

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE**

Séance du 01 juillet 2025

Nombre de membres afférents au CM	: 15	Date d’affichage de la convocation	: 24 juin 2025
En exercice	: 14	Date de convocation	: 24 juin 2025
Qui ont pris part	: 14	Date d’affichage de la délibération	: 05 juillet 2025
Pouvoirs :	: 00		

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, M. GESLIN Dominique, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. FAUCON Jérémy.

Absent : Néant

Pouvoir : Néant

Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a été nommée secrétaire de séance.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE
COMMUNALE AU PROFIT DU LYCEE ROCHEFEUILLE ANNÉE
2025-2026**

Mme Delphine JUMELAIS, professeur de sport du lycée Rochefeuille a fait la demande auprès de M. Le Maire pour la mise en place d’une convention d’utilisation de la salle communale pour organiser un atelier « CrossFit », option « Santé Bien-être » à compter de l’année scolaire 2025/2026.

Cet atelier aura lieu les mardis soir de 16h45 à 19h00 du 28/10/2025 au 31/03/2026 pour accueillir 15 élèves maximum (pas de personnes extérieures au lycée Rochefeuille). Si le temps est favorable, les ateliers se feront en extérieur principalement même durant cette période. Il s’agit d’une possibilité de repli en cas de mauvaise météo.

Pendant la période, en cas de manifestations (concours de belote), le co-contractant sera prévenu à l’avance et l’utilisation de la salle ne pourra pas être possible exceptionnellement ce mardi sans recours possible. Une programmation est prévue 6 mois avant pour s’organiser et le professeur sera informé de la non-disponibilité de la salle (la priorité étant donnée aux associations parignéennes).

Il est également mentionné que la salle communale n’est pas dotée de matériel sportif et donc toute installation pour l’atelier devra être démontée à l’issue de la séance.

Le locataire devra présenter une attestation d’assurance responsabilité civile pour la pratique de l’atelier « CrossFit » valide pour toute la période citée dans la convention.

Le nettoyage du sol devra être effectué par le locataire. En cas de non-respect de ces consignes, une facturation de ménage de 150 € sera adressée au locataire. Ce non-respect sera mentionné dans le bilan de location réalisée par l’Élue en charge de la salle communale.

Les pointes, punaises, scotch, crampons, pitons dans les murs, ou tout autre accessoire ne sont pas acceptés. A la fin de l’utilisation, ils seront totalement enlevés.

Le locataire s’engage à gérer personnellement ses déchets, En cas de poubelle(s) entreposée(s) dans ou à l’extérieur de la salle, et après constatations du réfèrent salle communale, il sera facturé 300 € au co-contractant.

Le solde de 200 € sera à payer auprès de la trésorerie de Mayenne à la signature de la convention et au début de l'utilisation. La convention sera reconduite à chaque rentrée scolaire pour une période d'un an (dernier mardi du mois d'octobre année N jusqu'au 31 mars année N+1).

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

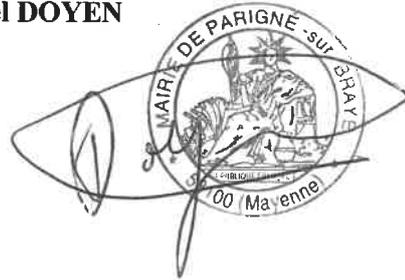
- *A signer ladite convention avec le lycée Rochefeuille et à facturer le montant de 200 € (deux cents euros) pour cette utilisation pendant la période indiquée. Les co-contractants s'engagent pour une année complète.*

**Secrétaire de Séance,
Annie GARNIER-MONSALLIER**



**Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 01 juillet 2025**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN**



DEPARTEMENT : MAYENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2025-40
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 01 juillet 2025

Nombre de membres afférents au CM	: 15		
En exercice	: 14	Date d'affichage de la convocation	: 24 juin 2025
Qui ont pris part	: 14	Date de convocation	: 24 juin 2025
Pouvoirs :	: 00	Date d'affichage de la délibération	: 05 juillet 2025

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, M. GESLIN Dominique, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. FAUCON Jérémy.

Absent : Néant

Pouvoir : Néant

Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a été nommée secrétaire de séance.

SALLE COMMUNALE : APPROBATION DU DEVIS ATRIUM
REFECTION ENTRÉE - SAAS

Pour répondre à la demande des administrés concernant le bruit généré par la salle communale lors des locations, le Conseil Municipal avait acté une étude préliminaire pour ces travaux auprès du cabinet d'architecte ATRIUM.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis chiffré reçu par Monsieur Letourneux, (architecte ATRIUM) ainsi que les plans du SAS entrée + 2 baies.

Coût de travaux pour un montant total : 31 284 € TTC (avec 7 % en sus de variation en fonction des coûts des matériaux)

A ce tarif, s'ajoutera les missions annexes liées au projet :

- **Étude géotechnique de conception mission G2 AVP,**
- **Frais Étude préliminaire du projet,**
- **Frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre,**
- **Frais liés pour le rapport amiante,**
- **Frais liés pour l'étude de sols,**
- **Frais liés aux attestations de conformité par le calcul pour le dépôt de permis de construire,**
- **Étude thermique et acoustique règlementaire RT 2012 – (RE 2020 à partir du 01/07/2022 pour les établissements d'enseignement),**
- **Diagnostic parasitaire,**

- **Assurances dommages ouvrage du Maître d'œuvre,**
- **Diagnostic amiante, phase déconstruction,**
- **Diagnostic plomb, phase déconstruction,**
- **Mission coordonnateur SPS,**
- **Mission bureau de contrôle et accessibilité**
- **Attestation réglementaire handicapée après travaux**
- **Fourniture d'un diagnostic de performance énergétique DPE en fin de chantier**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents souhaite faire une demande de DSIL ou DETR (fin 2025) pour une réalisation du projet en 2026 en ayant les données chiffrées pour les différentes missions annexes.

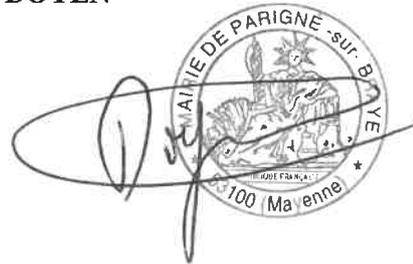
Le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité à cette demande et retient le devis d'un montant de 31 284 € TTC.

Il charge M. Le Maire de signer et compléter tous les documents concernant ce devis et les différents documents liés au projet.

**Secrétaire de Séance,
Annie GARNIER-MONSALLIER**



**Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 01 juillet 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN**



**DEPARTEMENT : MAYENNE
REPUBLICQUE FRANCAISE**

**2025 - 41
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE**

Séance du 01 juillet 2025

Nombre de membres afférents au CM : 15
En exercice : 14 **Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2025**
Qui ont pris part : 14 **Date de convocation : 24 juin 2025**
Pouvoirs : : 00 **Date d'affichage de la délibération : 05 juillet 2025**

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, M. GESLIN Dominique, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. FAUCON Jérémy.

Absent : Néant

Pouvoir : Néant

Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a été nommée secrétaire de séance.

**REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE
COMMUNALE**

La mise en place de la redevance incitative au niveau du service déchets sur la commune de Parigné occasionne des surcoûts au niveau de la redevance des ordures ménagères communales 2025 pour les locations de salle.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de réévaluer les tarifs de location de la salle communale afin d'inclure le traitement et le tri correct des déchets par nos agents en régie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents décide de fixer les tarifs de location de la salle communale comme suit :

	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
1 JOURNEE	165 €	215 €
2 JOURNEES	230 €	280 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	65 €	65 €
VIN D'HONNEUR	80 €	90 €

Des arrhes pour la somme de 60 euros seront versées et encaissées à la date de signature du contrat de location (délibération 2023-49 du 14 décembre 2023). Elles seront déduites ensuite de la facture définitive.

Le tarif pour le chauffage reste le même, soit 30 € par jour de location entre le 1^{er} octobre et le 30 avril.

Ces tarifs prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

**Secrétaire de Séance,
Annie GARNIER-MONSALLIER**



**Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 01 juillet 2025
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel DOYEN**

